

## **DELIBERATION N° 2003/05-07 - BULLETINS MUNICIPAUX - MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE**

Madame THOMAS, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 23 septembre 2002, concernant le choix, après consultation publique, des deux entreprises suivantes pour la conception et l'impression de Ludres Expansion et Ludres Information :

### **- Ludres Expansion**

- \* Conception : Agence TRIWAYS à VELAINES-en-HAYE  
montant annuel du marché : 12 390,56 euros
- \* Impression : Imprimerie BIALEC à NANCY  
montant annuel du marché : 8 186,80 euros

### **- Ludres Information**

- \* Conception : Agence TRIWAYS à VELAINES-en-HAYE  
montant annuel du marché : 16 779,88 euros
- \* Impression : Imprimerie BIALEC à NANCY  
montant annuel du marché : 10 560,55 euros

Les marchés arrivant à expiration, il importe de lancer une nouvelle consultation. La procédure retenue, compte tenu de la nature et du seuil annuel inférieur à 90 000 euros HT, est celle du marché sans formalité préalable (article 28 du code des marchés publics).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 24 voix pour, 3 voix contre (M. LOMBARDET, Mmes BERTRAND et THIRIET) et 1 abstention (M. GAUZELIN) :

- du lancement d'une nouvelle consultation pour la conception et l'impression de Ludres Expansion et Ludres Information.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et marchés s'y rapportant.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2003.